L'incendie d'Hakodaté a provoqué la mort de plus de 2.000 Japonais

Bien qu'il ne soit encore que partiel, le bilan des victimes de l'incendie qui a ravagé Hakodate la semaine dernière comporte 1.878 morts.

Au fur et à mesure que l'on déblaie les décombres, on découvre de nouveaux cadavres. Aussi, faut-il s'attendre à ce que le nombre total des personnes mortes dans la catastrophe soit supérieur à 2.000.

Quant aux dégâts, on les évalue à environ 9 millions de livres.

LES MAINS MOITES

Infirmité particulièrement désagréable pour les employés et ouvriers qui travaillent sur des pièces délicates. La moiteur des mains dénote la faiblesse de l'organisme autrement dit l'anémie. Il vous faut donc sans tarder suivre un régime reconstituant. Le sucre, « supercarburant de la machine humaine » est alors tout indiqué : en entremets, compote, confitures, dans la boisson, etc.... il a l'avantage de suralimenter sans faire souffrir l'estomac. 9048

M. LEBRUN A REÇU M. BARTHOU, REVENU DE BRUXELLES

Le président de la République a reçu mercredi matin, le ministre des Affaires étrangères, qui est venu lui rendre compte des conversations de la journée de mardi, à Bruxelles.

M. Louis Barthou a, en particulier, apporté à M. Albert Lebrun, l'expression des sentiments d'amitié fidèle de S. M. le roi Léopold III pour la France.

CIRO'S HOTEL 11 A r le Louise **OSTENDE**
Confort moderne. Prix modérés. Rest. 9.000

CE N'EST PAS DEMAIN QUE NOUS VERRONS LES NOUVELLES PIÈCES DE 5 FRANCS

Les nouvelles pièces de cinq francs, destinées à remplacer les pièces de petit modèle actuellement en cours, ne seront mises en circulation qu'à la fin de l'année, peut-être même au début de 1935 seulement.

En effet, la Banque de France, désireuse de pouvoir, le moment venu, satisfaire, sur-le-champ, à toutes les demandes du public, attend que soit constitué un stock important. Celui-ci, malgré l'activité des services de la frappe des monnaies, est loin, à l'heure actuelle, d'être suffisant.

« Maintenant je peux me redresser »

dit cet homme qui ne souffre plus des reins

Voici encore un cas où l'on trouve associés maux de reins et constipation. Traités par les Sels Kruschen, ces deux maux disparaissent en même temps. Lisez :

« Je prends des Sels Kruschen pour la constipation et le mal de reins, et je dois dire que j'éprouve un grand bien-être en comparaison de ce que j'étais quand je ne prenais pas de Sels Kruschen.

« En ce qui concerne la constipation, mes selles sont redevenues régulières, tandis qu'auparavant c'était tous les deux ou trois jours.

« Pour les reins, le mal s'est dissipé insensiblement. Maintenant, je peux me redresser. D'une façon générale, ma santé se trouve beaucoup améliorée. » — M. L. D..., à R... (Haute-Marne). Lettre n° 1543.

Les Sels Kruschen sont souverains contre la constipation. Ils stimulent aussi les reins et le foie, ces autres nettoyeurs de notre sang et de notre corps. Avec l'aide de la « petite dose quotidienne » de Kruschen, les poisons et impuretés qui résultent de la nutrition sont éliminés régulièrement. L'acide urique, en particulier, ce pourvoyeur de rhumatismes, de goutte, de maux de reins, ne peut plus s'accumuler et envahir muscles et articulations. Vous êtes alors définitivement délivré de vos douleurs.

Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr. 75 le flacon, 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour 120 jours).

LES PENSIONS D'ORPHELINS

L' « Officiel » publie un décret fixant à 24 francs par enfant, le montant des pensions d'orphelins prévues par l'article 20 de la loi du 30 avril 1930.

Les ganglions de vos enfants

disparaîtront sous l'action d'une cure d'iode naissant qui désintoxique et fortifie. Avant chaque repas, donnez-leur 1 à 3 comprimés de

VIVIODE

dissous dans un demi-verre deau. Un mois de cure Viviode vaut un mois à la mer.

Toutes pharmacies, le tube 6 fr. 40

APRÈS LA DÉCOUVERTE D'UN DÉPOT D'ARMES A SAINT-OUEN

Le garagiste Georges Dancart, arrêté à la suite de la perquisition opérée chez lui, à Saint-Ouen, amenant la découverte d'un lot considérable de fusils, de revolvers et d'armes diverses, a été conduit hier après-midi devant M. Saussier, juge d'instruction, qui l'a inculpé de dépôts d'armes et fait écrouer à la prison de la Santé.

LE PLUS SAIN DES APÉRITIFS
CLACQUESIN
Sec à l'Eau en Grog

AUGMENTATION DES SALAIRES DE L'INDUSTRIE DE L'ACIER AUX ÉTATS-UNIS

On annonce que 4.500 mécaniciens employés dans plusieurs aciéries de la région des Grands-Lacs, bénéficieront d'une augmentation des salaires de 10 %. Cette augmentation portera les salaires au niveau qu'ils ont atteint pendant la période 1926-1930.

On apprend, d'autre part, que 400.000 ouvriers de l'industrie de l'acier d'autres régions bénéficieront également d'une augmentation de 10 %. Ces augmentations font suite aux récentes recommandations du président Roosevelt.

Divers rapports de l'industrie de l'acier font ressortir une amélioration marquée de la production.

La Tuberculose

Interrogez votre médecin : il vous dira comment les Poux transmettent la tuberculose. C'est votre devoir de tuer les Poux avec la Marie-Rose. (3 fr. 80 le flacon. Pharmac., Herb.). La Marie-Rose, liquide végétal, est garantie : C'est la mort parfumée des Poux. 9039

TERRIBLE BAGARRE AUX INDES

Au cours d'une rencontre entre Hindous et Musulmans, à Ajodhya, près de Fybazac, trois personnes ont été tuées et vingt autres blessées. Des dégâts importants ont été causés à trois mosquées et de nombreuses maisons ont été incendiées.

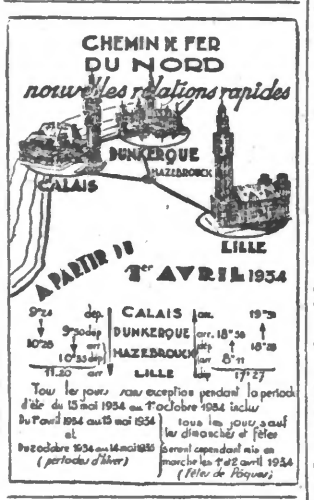

LES AVANCES DE L'ÉTAT AUX COOPÉRATIVES OUVRIÈRES

L' « Officiel » publie un décret du 21 mars 1934 fixant à 5 %, le taux d'intérêt des avances consenties par l'Etat aux sociétés coopératives ouvrières de production et de crédit.

Un danger menace le commerce des Pâtes

D'après les récentes statistiques, la consommation des pâtes alimentaires, au lieu de se développer, semble rester stationnaire. J'ai, en ce qui me concerne, la satisfaction d'avoir maintenu mon chiffre, et même de l'avoir quelque peu augmenté. Cependant, je m'intéresse grandement à la question, et j'ai voulu en avoir le cœur net.

J'ai fait faire une enquête sur le marché français. Des spécialistes que j'avais engagés ont parcouru les principales régions de consommation, ont interrogé des consommateurs, des ménagères, des commerçants, grossistes, détaillants, etc.

Le rapport de ces spécialistes — un bouquin de cent pages, bourré de statistiques, de faits précis et de graphiques — peut se résumer en ceci :

Un danger menace l'industrie et le commerce des pâtes. En 1933, les chiffres de consommation accusent une baisse inquiétante, jusqu'à 20 % suivant les régions par rapport à 1932. Cette baisse est due, principalement, au fait que les consommateurs encouragés depuis la guerre, à manger davantage de pâtes, ont décidé, en 1933, d'en manger moins.

Il résulte clairement des travaux d'investigation qui ont été faits (plusieurs milliers de ménagères ont été interrogées) que l'amoindrissement de la qualité chez certaines marques de pâtes, est responsable de cette situation.

Je m'adresse à tous les commerçants de France et aussi à tous mes confrères, collègues et concurrents. Et je leur dis :

Si, en 1934, l'ensemble de la qualité des pâtes vendues en France ne s'améliore pas, une nouvelle baisse de la consommation est à prévoir.

Nous ne rencontrons plus aujourd'hui les difficultés d'approvisionnement que nous avons connues. Il est donc facile de se procurer des semoules de blés durs de qualité irréprochable. Je crois qu'il est de la plus haute importance, pour le commerce français, que la qualité soit maintenue à tout prix dans certains cas et améliorée dans d'autres.

Il faut restituer à la ménagère française les belles pâtes qu'elle avait l'habitude d'acheter.

Je n'ai en ce qui me concerne, aucun reproche à me faire.

Un prix trop bas indique l'incorporation dans la fabrication de matières étrangères au blé et meilleur marché que la semoule.

Je n'ai cessé d'employer pour mes pâtes Lustucru les semoules les plus belles, bien épurées, provenant exclusivement de blés durs, les plus riches en gluten et rigoureusement sélectionnés. La semoule digne de ce nom est exclusivement tirée du blé dur. Or, je n'achète que les semoules les plus chères, et j'exige le taux d'extraction le plus faible.

C'est la constance dans la qualité de mes Pâtes Lustucru qui, aujourd'hui, me permet d'augmenter mes ventes, car la ménagère finit, tôt ou tard, par s'apercevoir de la supériorité de la qualité.

Je déclare que je n'emploie, pour les Pâtes Lustucru, que des œufs frais. Je ne veux pas jouer sur les mots : j'appelle œufs frais les œufs en coques qui, fraîchement pondus, sont livrés à la consommation sans aucune espèce de préparation.

Je voudrais ici m'élever contre l'opinion trop souvent répandue, que le consommateur n'est pas apte à discerner l'excellence d'une qualité. Je suis à même de démontrer, ayant reçu une très grande quantité de félicitations spontanées, que la ménagère non seulement apprécie la qualité parfaite, mais demeure fidèle à cette qualité.

Et comme il restera encore des sceptiques, ils peuvent venir me rendre visite à l'improviste... Je leur montrerai de la semoule parfaite et aussi tous les beaux œufs frais qu'on cassera devant eux. Ils n'ont qu'à demander, dans toutes les fermes de l'Isère :

— Où vont-ils donc, par grosses, vos beaux œufs ? Et on leur répondra :

— Chez M'sieur Cartier-Millon, à Grenoble. C'est lui qui fait les Pâtes Lustucru.

J'ai décidé de continuer. Si je peux me procurer des semoules encore meilleures, je les achèterai (avis aux fournisseurs). Si je peux trouver des œufs encore plus frais — mais j'en doute — qu'on me les montre : je suis acheteur ! J'ai décidé, non seulement de continuer, mais encore de faire mieux.

Je tiens à mon prix imposé, parce qu'il est honnête et permet à chacun de vivre honnêtement. Il faut que tous les détaillants sachent bien que les prix trop élastiques sont un danger, car en adoptant cette tactique, on sait où ça commence, mais on ne sait où ça finit.

Enfin, je fais de la publicité, non seulement, pour faire apprécier les pâtes Lustucru par un plus grand nombre de consommateurs français, mais aussi dans la modeste mesure de mes moyens, pour faire remonter le courant à tout le commerce des pâtes.

Je sacrifierai, dans ce but, une belle part de mes bénéfices en 1934, parce que, après 1934, il y a 1935, et après 1935, il y a 1936. Cette prudente façon d'agir, que je pratique depuis toujours, est la raison de mon succès actuel. Nous sommes dans les affaires, non pas pour réaliser quelques gros bénéfices immédiats et disparaître, mais pour y rester.

Et y prospérer.

A. CARTIER-MILLON,
Fabricant des Pâtes aux œufs frais du Pér' Lustucru.

TIRAGE DE BONS DU TRÉSOR

L'« Officiel » publie un arrêté du ministre des finances fixant au lundi 1er avril 1934 au Pavillon de Flore, le tirage de 160.000 bons décennaux du trésor 7 % 1926 devant être remboursés le 1er juin 1934.

FAR LE POSTE DE L'ELITE
Consultez l'annonce qui paraîtra le dimanche 1er Avril

JUSTICE DE PAIX

De « l'Officiel » : sont nommés suppléants des juges de paix de : **Ardres** (Pas-de-Calais), M. Meloy Pierre, en remplacement de M. Bremart, atteint par la limite d'âge et qui est nommé juge de paix honoraire ; **Marchiennes** (Nord) M. Duprat Albert, en remplacement de M. Gaudry, démissionnaire.

Un remède simple dans les troubles du cœur

On cherche souvent bien loin ce qui est tout à la portée de la main. C'est ainsi que dans bien des affections cardiaques, douloureuses, angoissantes, épuisantes, allant des simples palpitations à l'angine de poitrine ou à des syncopes, on utilise des toniques du cœur qui restent sans grand effet ; alors que le Digéronal (formule du Prof Pouchet, membre de l'Académie de Médecine), en régularisant la digestion gastrique, agit sur la cause même du mal et rend au cœur un fonctionnement absolument normal. Les remèdes les plus simples sont souvent les meilleurs. Le tout est d'y penser. — Demandez à l'adresse ci-dessous au Service R. N. 06, la brochure « Les Affections de l'Estomac » que vous recevrez gratuitement. Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris et toutes phies. La boîte 3 fr. ; la grande boîte 10 fr.

LA NOUVELLE REMINGTON PORTATIVE

PERFECTIONNÉE

Pour le Bureau
Pour le Voyage
Pour le "Home"

Veuillez me faire parvenir gratuitement le Catalogue de votre Nouvelle Remington Portative Perfectionnée et me faire parvenir vos conditions sans engagement de ma part

Nom .....

Profession .....

Adresse .....

A envoyer sous enveloppe affranchie à

REMINGTON TYPEWRITER C° S. A., 12, rue Edouard-VII, PARIS

LE CONGRÈS DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Le XIVe congrès des allocations familiales se tiendra cette année, à Nice, les 25, 26 et 27 mai.

Il revêtira une signification et une importance toutes particulières du fait que ces assises seront les premières tenues par les caisses de compensation depuis la mise en application de la loi rendant les allocations familiales obligatoires.

Aussi, le comité central des allocations familiales, qui organise le congrès, a-t-il cru devoir consacrer une journée préliminaire à des séances de commissions, au cours desquelles seront examinées, dans le détail, les multiples questions que soulève l'application de la nouvelle législation.

Une deuxième caractéristique de la manifestation consistera dans la participation de membres du Gouvernement italien qui, intéressé par les résultats obtenus en France dans le domaine des allocations familiales, a bien voulu accepter de faire connaître au congrès l'orientation actuelle de la politique sociale en Italie.

Le programme du congrès comporte des séances de travail et des visites, notamment à Cannes et à Grasse. Dans le cadre de la manifestation se tiendront l'assemblée générale de l'Union des Caisses de compensation de la Fédération Nationale du bâtiment et des travaux publics, celle de la Fédération Nationale des Caisses Agricoles d'allocations familiales, et celle du comité central des allocations familiales.

Parmi les questions qui feront l'objet de rapports ou de communications, figurent, dès à présent, les suivantes : les allocations familiales dans les Alpes-Maritimes ; l'organisation des caisses de compensation dans le cadre de la loi, l'orientation des services sociaux ; les répercussions démographiques du service des allocations ; l'étude comparée de la protection maternelle et infantile en France et en Italie ; rapport moral.

Le banquet de clôture traditionnel se tiendra, sous la présidence de MM. les ministres du Travail et de la Santé publique, le samedi 26 mai.

Le dimanche 27, les congressistes seront invités à déjeuner à San Remo par les représentants du Gouvernement italien.

Pour tous renseignements, inscriptions, conditions, réductions en chemin de fer, invitations, etc..., s'adresser au comité Central des Allocations familiales, 31, rue Guyot, Paris (XVIIe).

LE RÉVEIL AUTOMOBILE

Le Salon de la Foire Commerciale et Internationale de Lille

Comme les années précédentes, il sera des plus intéressants et la majorité des firmes y exposeront leurs derniers modèles

Dans deux jours, c'est-à-dire le Samedi 31 Mars, la Foire Commerciale et Internationale de Lille, va ouvrir ses portes à une foule avide de se rendre compte « de visu » de la perfection et des avantages offerts par les produits des diverses industries modernes.

Comme les années précédentes, cette importante manifestation, la plus conséquente qui soit mise sur pied dans notre région dont le rôle prépondérant dans la vie économique de notre pays est bien connu de tous, comportera une Section Automobile et Motocycliste dont l'intérêt n'échappera à personne.

Elle tiendra ses assises dans la vaste enceinte du Grand Palais, comme l'an dernier, et a réuni la majorité des constructeurs en vogue.

C'est ainsi qu'au point de vue automobile, des stands ont été retenus par : *Amilcar, Ariès, Lavigne, Berliet, Bernard, Chenard et Walker* ; les remorques *Coder, Delahaye, Far, Fiat, Ford, Graham Paige, Hotchkiss, Laffly, Latil, Licorne, Mathis, Panhard, Peugeot, Renault, Rochet-Schneider, Rosengart, Saurer, Unic, Bugatti, Hispano, Lancia, Willeme*, etc.

Un seul coup d'œil sur cette liste, incomplète d'ailleurs, montre tout l'attrait présenté par cette manifestation de premier ordre.

Dans un cadre discret, et luxueux à la fois, offrant un cachet tout particulier, seront exposés les derniers modèles de voitures automobiles, de tourisme et de sport aux côtés desquels prendront place de coquettes camionnettes ainsi que de lourds camions capables de transporter des tonnes de matériaux.

Les acheteurs éventuels, et ils seront certainement nombreux, car le Salon Automobile de la Foire Commerciale de Lille a toujours été pour les exposants l'occasion de conclure de multiples ventes, auront là toute facilité d'examiner le véhicule de leur choix, d'avoir toutes les indications utiles avant de passer commande.

D'autre part, dans le même hall, l'industrie motocycliste française et étrangère occupera de nombreux stands.

Elles y présenteront leurs machines les plus rapides, types sport et supersport, ainsi que leurs derniers modèles de tourisme et « utilitaires ».

Terrot, Automoto, Peugeot, etc., installent en ce moment des stands discrets et fort bien aménagés devant lesquels les fervents du guidon passeront certainement de longs instants.

Enfin, disséminés çà et là dans les installations situées sur le pourtour du Grand Palais, se trouveront les accessoires dont tous les usagers connaissent l'utilité primordiale tant au point de vue sécurité sur la route que durée des organes ou même... simple agrément de l'œil.

En somme, le Salon de l'Automobile de cette année sera un des grands attraits, parmi tant d'autres, de la Foire Commerciale et Internationale de Lille et, quand nous aurons ajouté que, de même que les années précédentes, de nombreuses voitures de démonstration des marques qui exposeront, seront à la disposition de la clientèle, on se rendra compte de tout l'intérêt offert par cette manifestation qui attirera certainement tous les acheteurs désireux de conclure un marché pendant la période du 31 mars au 15 avril.

L'alimentation au gaz d'éclairage

A l'occasion de la Foire des Industries Britanniques, un autobus à 32 places assises, alimenté au gaz d'éclairage ordinaire comprimé, fourni par la distribution de la ville, fut mis en service, pour la première fois dans cette région, entre les locaux de la foire et le centre de Birmingham. Il assura son trafic à la satisfaction générale.

L'entreprise n'allait pas sans risques par suite de l'importance et de l'étendue de la Foire et ce succès fait honneur aux techniciens qui l'ont acquis.

L'équipement du véhicule avait été prévu de la façon suivante :

Sous le cadre du châssis, on a placé sept bouteilles à gaz. Chacune d'elles pèse 119 livres et peut contenir 350 pieds cubiques de gaz non comprimé.

La pression était de 3.000 livres par pouce carré, et la quantité emmagasinée était suffisante pour le parcours d'une journée, soit environ 65 milles.

Un détenteur spécial, à diaphragme, à deux étages, permettait de ramener la pression du gaz à une valeur légèrement négative : de la sorte, le moteur pouvait l'aspirer facilement au travers du mélangeur air-gaz.

Lors des essais sur route, le véhicule fut trouvé extraordinairement silencieux et d'une très grande souplesse.

Circuits routiers pour poids lourds

L'intensification de la circulation des véhicules industriels a créé, dans certains centres importants, quelques difficultés, plus particulièrement dans la traversée des grandes villes. Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle vient de prendre une très intéressante initiative concernant la ville de Nancy.

Il vient, en effet, de voter un emprunt de 900.000 francs pour créer des circuits routiers de détournements affectés spécialement à la circulation des poids lourds.

Il est destiné à l'amélioration des chemins de grande communication ou d'intérêt commun en vue de la création de circuits de détournement autour des grandes villes du département.

Pour la ville de Nancy, les parcours tracés, aboutissant aux grands itinéraires, emprunteront soit des chemins d'intérêt commun, soit des chemins stratégiques déclassés.

L'initiative du Conseil général de Meurthe-et-Moselle devrait être suivie par les autres départements. En créant des circuits routiers pour les véhicules industriels, on permettra de gagner un temps précieux sur les horaires, du fait de la suppression de la traversée des villes. La circulation urbaine ne pourrait qu'y gagner également.

EN VINGT-DEUX ANS !

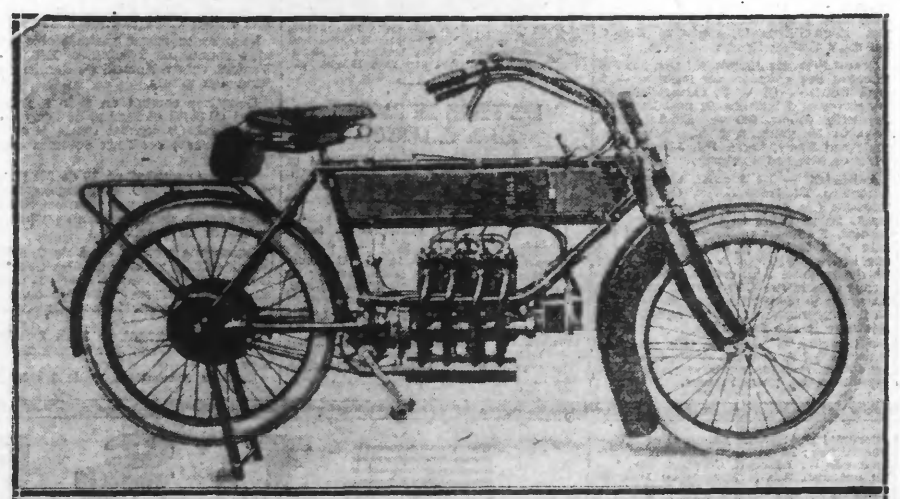

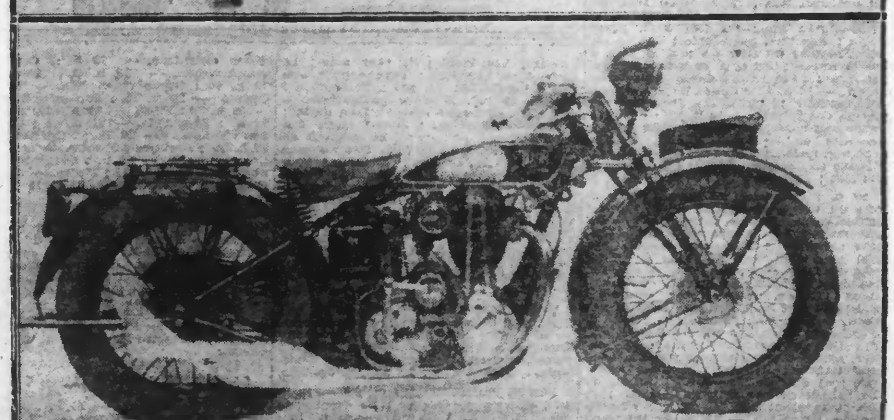

On entend souvent dire que l'industrie motocycliste a fait d'énormes progrès depuis une vingtaine d'années. Mais, en dépit de cette affirmation, beaucoup de jeunes fervents du guidon ne se font pas une idée très exacte de l'énorme évolution qui a marqué cette période.

On en aura la juste mesure en comparant les deux photographies que nous reproduisons ci-dessus : En haut, *un modèle 1912, F. C. V., d'une firme belge, dont la mise en marche était obtenue en pédalant.* — En bas, *une machine supersport 1934, 4 chevaux, d'une marque française bien connue.*

Les belles voitures modernes

Voici un autre type de voiture aérodynamique qui offre un cachet tout particulier au point de vue élégance et confort.

Recensement de la circulation en 1934-1935

Il est procédé, du 2 mars 1934 au 16 février 1935, à un recensement de la circulation sur les routes nationales. Cette opération s'étend au nouveau réseau classé par application de l'article 146 de la loi de finances du 16 avril 1930 aussi bien qu'à l'ancien réseau.

Elle est faite par les soins de l'ingénieur en chef du département.

Le caractère de la circulation sur les routes s'étant profondément modifié depuis quelques années, les méthodes de comptage, suivent les principes posés par le 5e congrès international de la route de Milan, le 10 septembre 1926 et par le comité international constitué conformément aux conclusions de ce congrès, et déjà appliqués pour le recensement de 1928.

Le totalisation des tonnages ne servira d'ailleurs qu'au point de vue économique et pour connaître à cet égard, l'importance respective des routes et des autres voies de communication.

On renonce à la distinction faite en 1928 entre la circulation en rase campagne et la circulation dans les traverses, ainsi que l'a indiqué déjà la circulaire du 17 août 1933.

Les comptages commencés le vendredi 2 mars 1934, se continueront pendant une année, à des intervalles de treize jours.

Les observations commenceront à 7 heures et se termineront à 19 heures, du 1er janvier au 28 février et du 1er novembre au 31 décembre ; elles commenceront à 6 heures et se termineront à 20 heures, du 1er mars au 31 octobre.

Les comptages de nuit sont obligatoires partout à ces dates.

Classification par catégories : Les catégories des divers éléments de la circulation correspondront à un tableau établi conformément aux conclusions du congrès de Milan, et du Comité international, en introduisant d'ailleurs une distinction entre automobiles à marchandises d'après le nombre de leurs essieux :

A) Circulation mécanique : 1° automobiles à marchandises à deux essieux seulement (y compris les camionnettes) munies de pneumatiques ; 2° mêmes voitures munies de bandages pleins ; 3° automobiles à marchandises de plus de deux essieux, munies de pneumatiques ; 4° mêmes voitures munies de bandages pleins ; 5° automobiles de transport en commun, munies de pneumatiques ; 6° mêmes voitures munies de bandages pleins ; 7° automobiles à voyageurs particulières (comprenant les cyclecars et sidecars) ; 8° motocyclettes et bicyclettes à moteurs, roulant sur deux roues seulement ; 9° bicyclettes (même dans le cas où elles n'empruntent pas la chaussée). Les trains formés d'un camion ou d'un tracteur et d'une ou plusieurs remorques sont comptés pour une unité dans le 3e ou le 4e. Le nombre des trains comportant plus d'une remorque doit être noté. Les voitures circulant sur rails ne sont pas comptées.

B) Circulation à traction animale : 1° véhicules de marchandises à traction animale, tirés par une seule bête ; 2° mêmes véhicules, tirés par plusieurs bêtes ; 3° voitures à voyageurs à traction animale, tirées par une seule bête (y compris les voitures publiques) ; 4° mêmes voitures tirées par plusieurs bêtes ; 5° têtes de gros bétail (bœufs, chevaux, etc.), sans y distinguer les animaux montés ou chargés des animaux non montés ni chargés ; 6° nombre de troupeaux de menu bétail (moutons, porcs, etc.), à l'exclusion des animaux isolés).

Les piétons ne sont pas comptés.

Telles sont les principales instructions données aux préfets par circulaire du ministre des Travaux publics, série B, n° 97 en date du 27 décembre 1933.

Les formalités au passage des frontières

La Fédération nationale des clubs automobiles de France donne les précisions suivantes concernant les formalités auxquelles seront soumis les automobilistes entrant en France :

1° Pour les véhicules de tourisme immatriculés à l'étranger et pénétrant en France, les carburants se trouvant dans les réservoirs normaux sont admis en franchise. Ceux en bidons ou en d'autres récipients sont passibles des droits de douane et de la nouvelle taxe de cinquante centimes.

L'administration se réserve toutefois d'exercer une surveillance en vue d'éviter la fraude.

2° Pour les véhicules servant au transport des voyageurs ou des marchandises, les carburants contenus dans les réservoirs, bidons ou autres récipients, sont passibles des droits de douane et taxe de cinquante centimes.

Toutefois, les automobilistes auront la faculté de faire jauger leurs réservoirs à l'entrée, de façon à n'avoir à payer à leur sortie que les droits de taxes sur la quantité de carburant consommé en France.

3° Pour les véhicules immatriculés en France, allant à l'étranger et revenant en France, ils auront droit à leur retour à l'admission en franchise en France de quinze litres de carburant ; les droits seront payés sur le surplus.

Toutefois, les automobilistes qui feraient vérifier à leur sortie de France la présence dans leurs réservoirs d'une quantité d'essence supérieure à quinze litres n'auront à payer à leur retour que sur l'excédent de cette quantité.

Une statistique édifiante

Lors du récent Congrès pour la sécurité de la route, on a donné connaissance d'une statistique portant sur les années 1930, 1931 et 1932, dans onze départements choisis sur l'ensemble du territoire et relative à 26.554 accidents.

La voici :

Accidents dus aux conducteurs des véhicules automobiles (inattention, imprudence, méconnaissance du code, éclairage, maladresse, maladie, ivresse)	67 %
Accidents dus à des causes diverses (état de la chaussée, voitures hippomobiles, etc.)	11 %
Accidents imputables aux cyclistes	9 %
Accidents imputables aux piétons	7 %
Accidents imputables aux véhicules (accidents mécaniques)	6 %
Total	100 %

La circulation aux Colonies

On compte actuellement dans les colonies françaises 205.896 voitures automobiles.

Certains chiffres, quand on parcourt les listes de recensement par pays, montrent à quel point les diverses parties de l'empire colonial français sont de bons clients pour l'industrie automobile.

On relève en effet 100.711 autos en Algérie ; 7.791 autos au Maroc ; 14.483 autos en Tunisie.

En Afrique occidentale, 8.300 autos ; en Afrique Equatoriale, 1060 autos ; à Madagascar et à la Réunion, 4.085 autos.

En Indochine, 22.039 autos et 12.717 dans les Etats sous mandat du Levant.

En Nouvelle-Calédonie, 900 autos et 100 à la Guyane.